

Part des femmes à l'Assemblée nationale depuis 1945

Entre 1997 et 2002, la parité a davantage progressé sous l'effet de l'application par le PS, d'un quota intra partisan de 30 % de femmes candidates dans des circonscriptions « réservées » qu'entre 2002 et 2007, première élection à l'Assemblée nationale régie par la loi sur la parité du 6 juin 2000.

